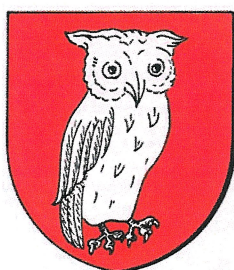


# PLAN LOCAL d'URBANISME

## Village-Neuf



### 4.2. Notice réseaux d'eau, d'assainissement et élimination des déchets

Plan Local d'Urbanisme arrêté le 7 juillet 2016  
par délibération du Conseil Municipal



  
Le Maire Bernard TRITSCH



2016



## La gestion des déchets s'organise de la manière suivante :

- L'enlèvement des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des déchets verts est assuré par la communauté de communes des 3 frontières. Le ramassage se fait en porte à porte, le lundi pour les déchets verts et le vendredi pour les OMR. Ces dernières sont acheminées à l'usine d'incinération des ordures ménagères de Mulhouse, située sur le territoire de Sausheim.
- Cet incinérateur a une capacité annuelle de 172.000 tonnes (source : SIVOM de Mulhouse) : les quantités prévisionnelles à traiter pour 2014 sont de 161.000 tonnes. L'équipement tourne actuellement à 94 % de ses capacités. Le gestionnaire espère éviter la construction d'un four supplémentaire en répondant à l'accroissement de population par la réduction de la production par habitant, situation non observée au cours des dernières années dans le secteur des Trois Frontières.
- Les bio-déchets sont acheminés au SM4 (syndicat mixte à vocation multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur IV) situé à Cernay. Des bennes sont mises à disposition pour l'apport volontaire des déchets recyclables (papier, carton, verre, plastique...) et les résidents disposent d'un accès gratuit à la déchetterie de Village-Neuf, située rue du Rhône.

### ➤ Production de déchets de la CC 3 Frontières et de Village-Neuf

○ (Sources : INSEE- CG 68)

Année	CC 3 frontières		Par habitant	Village-Neuf	
	Population	OMR (Déchets totaux) kg	OMR (Déchets totaux) kg	Population	OMR (Déchets totaux) kg
2007	48 809	13 279 (32 844)	272 (673)	3 579	973 (2 409)
2008	49 734	13 255 (34 198)	267 (688)	3 655	978 (2 515)
2009	50 330	13 150 (34 282)	261 (681)	3 715	970 (2 530)
2010	50 779	13 459 (34 424)	265 (678)	3 773	1 000 (2 558)
2011	51 162	14 636 (35 784)	286 (699)	3 833	1 096 (2 679)
2012	51 861	14 090 (35 703)	272 (689)	-	-

## ➤ L'eau potable et l'assainissement

### **Eau potable**

La gestion de l'eau potable est à la charge du syndicat des eaux de Saint-Louis et environs, qui gère 5 forages (3 puits à Saint-Louis Neuweg, le puits « Kabis » à Blotzheim et 1 puits de secours à l'aéroport). Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 27/01/1978 et disposent de périmètres de protection, à l'exception du puits de l'aéroport. Les 4 puits utilisés délivrent une moyenne de 10 000 m<sup>3</sup>/jour, avec des pointes estivales journalières de 15 000 m<sup>3</sup>.

Le réseau est exploité par Véolia-eau. L'eau est distribuée sur 5 communes, dont Village-Neuf, après avoir séjourné dans le réservoir de stockage de Blotzheim, d'une capacité de 6 000 m<sup>3</sup>.

Ces 4 forages satisfont aujourd'hui complètement la demande en eau. D'autant plus que celle-ci diminue depuis les dernières décennies passant de 150 litres/jour/habitant à 130 litres/jour/habitant. Parallèlement à la baisse de la consommation domestique, la fermeture de la carrière de Huningue a allégé la demande du secteur industriel.

L'eau des 3 forages de Saint-louis Neuweg fait l'objet d'un traitement aux nitrates. Une station de dénitratisation traite un débit de l'ordre de 250 m<sup>3</sup>/h.

Toutes les ressources sont traitées par chlore gazeux avant distribution.

Aucun périmètre de captage d'alimentation en eau potable ne concerne le ban communal.

## **L'assainissement**

### **NOTICE DE PRESENTATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT**

#### **1. Généralités**

Les intervenants dans le domaine de l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) à Village-Neuf sont :

Nature de la compétence	Collectivité titulaire de la compétence	Mode de gestion	Identité de l'exploitant
Collecte, transport et traitement des eaux usées	Communauté de Communes des Trois Frontières	affermage	Veolia Eau
Traitement des eaux pluviales	Communauté de Communes des Trois Frontières	affermage	Veolia Eau
Collecte et transport des eaux pluviales	Communauté de Communes des Trois Frontières	affermage	Veolia Eau

Les communes membres de la Communauté de Communes des Trois Frontières sont :

- Bartenheim,
- Blotzheim,
- Buschwiller,
- Hégenheim,
- Hésingue,
- Huningue,
- Kembs,
- Rosenau,
- Saint-Louis,
- Village-Neuf.

Le contrat d'affermage signé entre la Communauté de Communes des Trois Frontières et Veolia Eau a été renouvelé au 07/01/2013, pour durée contractuelle de 12 ans.

La station d'épuration de la Communauté de Communes des Trois Frontières se situe à Village-Neuf. Cette usine traite les eaux de l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes des Trois Frontières, soit une population totale de 53 192 habitants dont 3 833 habitants à Village-Neuf (données : INSEE 2014).

#### **2. Réseau communal**

Le réseau communal d'assainissement de Village-Neuf est un réseau de type unitaire comprenant 28 856 ml de réseaux (de diamètres différents et matériaux) de collecte des eaux usées et eaux pluviales, construit entre les années 1970 et 2014.

Ce réseau dessert l'ensemble des voiries principales de la commune.

Le nombre de branchements particuliers raccordés au réseau public d'assainissement est d'environ 1 350 unités.

La commune possède un ouvrage spécifique :

- un déversoir d'orage qui alimente un bassin d'orage de type vortex qui est situé sur la voie intercommunale en face de la station d'épuration, son exutoire est le Lachen.

A ce jour, le réseau d'assainissement fonctionne de manière satisfaisante.

### **3. Epuration des eaux**

Les effluents des 10 communes sont transportés par des collecteurs intercommunaux (environ 10 km) au site de dépollution situé à Village-Neuf.

La station d'épuration de procédé R3F (réacteurs à flore fixée fluidisée) à une capacité nominale de 82 000 équivalents habitants et est en service depuis 2008.

Les boues produites sont traitées et valorisées pour être recyclées dans l'agriculture par compostage.

L'eau épurée est rejetée au Grand Canal d'Alsace.

Les exigences règlementaires en matière de rejet sont satisfaisantes.